

# Le uest

Depuis 1921

Janvier • Février 2025-NO 164 La revue des Saint-Rochois (es)

## MAIRIE

270, Route 125, Saint-Roch-Ouest  
(Québec) J0K 3H0

**T** 450-588-6060 **F** 579-795-0358  
www.saint-roch-ouest.ca • info@saint-roch-ouest.ca

## HORAIRE

Mardi, Mercredi & Jeudi  
8 h 30 à 16 h 30



*Pierre Mercier, maire*

*Conseillers :*

- Siège 1 : Bernard Benoit*
- Siège 2 : Charles Smith*
- Siège 3 : Josianne Chayer*
- Siège 4 : Francis Mercier*
- Siège 5 : Sylvain Lafortune*
- Siège 6 : Jean Bélanger*

*Sherron Kollar,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière poste 7550*

*Jonathan Potvin,  
Inspecteur municipal, poste 7551  
inspecteur@saint-roch-ouest.ca*

**Taxes municipales  
1<sup>er</sup> versement  
Jeudi, 6 mars 2025**



## PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 4 février 2025 à 19 h et  
le mardi 4 mars 2025 à 19 h**

**Toutes les rencontres se tiendront  
au 270, Route 125**

## • Mot du Maire •

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Je profite de cette première publication de l'année pour vous adresser, au nom de toute l'équipe, nos meilleurs vœux pour 2025. Que la santé vous accompagne, ainsi que vos proches, tout au long de l'année.

Nous vous informons que notre inspecteur, M. Gaétan Hudon, a récemment pris sa retraite. À cette occasion, nous avons signé un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Esprit pour le partage d'une ressource pour le poste d'inspecteur, afin de garantir la continuité du service. C'est M. Jonathan Potvin qui assurera désormais cette fonction. Vous pouvez le contacter ou le rencontrer au bureau les mardis.



De plus, en vertu de la réglementation municipale, vous devez, en tant que propriétaire d'un chien, enregistrer votre animal auprès de la Municipalité. Lors de l'enregistrement, vous recevrez une médaille gratuite que vous devrez placer en tout temps au cou de votre chien.

Cette dernière est ainsi obligatoire et permet à la Municipalité de recenser les chiens présents sur son territoire.

La municipalité de Saint-Roch-Ouest invite donc tous les propriétaires de chiens à se procurer celle-ci au bureau municipal durant les heures d'ouverture de bureau, soit : les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Vous pouvez aussi vous procurer le formulaire sur le site de la municipalité, et nous le faire parvenir au bureau municipal ou nous contacter pour recevoir celui-ci par La Poste.

Pour signaler la présence d'un chien errant, veuillez communiquer avec le **Centre de Dressage Unique Inc. de Saint-Roch-de-l'Achigan au (450) 588-2493.**

En terminant, le 17 décembre dernier, le conseil a adopté le budget 2025. Ce dernier vous est présenté à l'intérieur de la revue municipale, ainsi que le nouveau taux de taxe pour 2025.

**Pierre Mercier, Maire**

# • Table des matières •

Mot du maire	2
Table des matières	3
Résumé des délibérations du conseil municipal	4 à 17
Avis Public	18-19
Communiqué de presse • Déploiement d'une série de capsules vidéo sur la bien traitance dans les centres d'hébergement	20-21
Programmation des loisirs	22
Programme Pieds CAB Montcalm	23
Bibliothèque Alice-Parizeau	24
Café des aînés	25
Fabrique	26
FADOQ	27
Exercice sur musique 50+	28
MDJ St-Esprit	29
Règlements aire de glisse libre	30
Ballon Balai • Patinoire • Basketball • Devient bénévole	31
Les Ateliers ACFM	32-33
Besoin de consulter pour des problèmes de santé	34
Journée nationale promotion de la santé mentale positive	35
Les collectifs 2025	36

# RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2024

### **AFFECTATION À L'EXCÉDENT AFFECTÉ - COURS D'EAU D'UNE SOMME NON UTILISÉE**

Il est résolu de transférer le montant de 3 725.00 \$ de l'excédent non affecté vers l'excédent affecté - Cours d'eau.

### **TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU PROJET DE PAVAGE DU STATIONNEMENT DE LA MAIRIE**

Il est résolu de transférer le montant budgété en 2024 de l'excédents accumulés non affectés vers un excédent affecté pour les travaux de pavage du stationnement de la mairie.

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS RESPONSABLES POUR LES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les délégués responsables pour chaque comité pour l'année 2025;

**QUE** les responsabilités suivantes soient confiées aux membres du conseil municipal :

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)** : M. Francis Mercier

**ENVIRONNEMENT** : M. Francis Mercier

**INCENDIE** : Mme Josianne Chayer et M. Bernard Benoit

**LOISIRS ET SPORT** : Mme Josianne Chayer et M. Sylvain Lafortune

**MESURES D'URGENCE** : M. Charles Smith et Mme Josianne Chayer

**RÉSEAU BIBLIO** : M. Jean Bélanger

**SÉCURITÉ PUBLIQUE** : M. Charles Smith et Sylvain Lafortune

**VOIRIE** : M. Charles Smith et Bernard Benoit

**LES RÉSIDENCES DE L'ACHIGAN** : M. Jean Bélanger

**MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE MONTCALM** : M. Jean Bélanger

## **NOMINATION DE L'ÉLU RÉPONDANT AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO**

Il est résolu que M. Jean Bélanger, conseiller municipal, soit nommé, à titre d'élu répondant de la bibliothèque de Saint-Esprit, auprès du réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

## **INDEXATION DU SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX /ANNÉE 2025**

Il est résolu que le salaire des élus municipaux augmente selon le taux de l'IPC (1.6 %) pour l'exercice financier 2025.

## **INDEXATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/ANNÉE 2025**

Il est résolu que le salaire de la directrice générale et greffière-trésorière, Sherron Kollar, soit augmenté de selon le taux de l'IPC (1.6 %) pour l'exercice financier 2025.

## **INDEXATION DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE**

Il est résolu que le tarif des frais de déplacement, remboursable par la municipalité, passe de 0,68 \$ à 0,70 \$ du kilomètre à compter du 1er janvier 2025, selon le tableau du taux par kilomètre du site de Revenu Québec pour 2024.

## **INSPECTEUR CANIN**

Il est résolu que le Centre de Dressage Unique soit nommé gardien d'enclos pour l'exercice financier 2025.

## **LICENCE POUR LES CHIENS**

Il est résolu que la plaque d'immatriculation pour identifier les chiens soit offerte gratuitement pour l'année 2025.

## **COTISATION-FQM**

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 à la Fédération québécoise des Municipalités.

## **COTISATION-UMQ**

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025 à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

## **INFOTECH-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR 2025**

**ATTENDU QUE** la firme Infotech propose le renouvellement du contrat annuel de soutien pour le logiciel de gestion municipal SYGEM;

Il est résolu de renouveler le contrat annuel avec l'entreprise Infotech pour l'utilisation du système comptable SYGEM.

## **SOLUTION LOGICIEL AURORA DE PG SOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** PG Solutions nous a soumis une offre de service pour l'implantation d'un nouveau logiciel, Aurora ;

**CONSIDÉRANT QUE** la suite financière complète migrera vers Aurora au cours des prochaines années;

Il est résolu d'accepter l'offre de service et autoriser la dépense.

## **OFFRE DE SERVICE POUR L'AUDIT**

Il est résolu, que le cabinet de DCA, comptable professionnel agréé Inc. soit nommé vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice financier 2025.

## **FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2025**

Il est résolu d'accepter la facture et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par le ministère de la Sécurité publique.

## **ADHÉSION AU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE- AVOCATS**

**ATTENDU QUE** DHC Avocats, spécialisé en droit municipal, offre un forfait téléphonique illimité à 300 \$ pour l'année 2025 ;

Il est résolu à d'adhérer audit forfait téléphonique pour l'année 2025.

## **PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

**Il est** résolu que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Saint-Roch-Ouest s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Saint-Roch-Ouest s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

## **AUTORISATION DE PAIEMENT-ISOMAX CONSEIL**

Il est résolu d'autoriser le paiement des factures 24-013 SRO, 24-014 SRO et 24-017 SRO à Isomax Conseil, pour la préparation des plans et devis relatifs au projet du chemin Lecourt, ainsi que pour la surveillance des travaux de la Route 125 et du chemin Lecourt.

## **CERTIFICAT DE PAIEMENT -P24-002-63040**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 173-2024, le conseil a octroyé un contrat pour des travaux d'un changement de ponceau sur le chemin Lecourt;

Il est résolu d'autoriser le paiement à l'entrepreneur **L.R. Brien Transport** selon le certificat de paiement final déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

## **ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT INSPECTEUR MUNICIPAL PARTAGÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gaétan Hudon, inspecteur, nous a remis sa démission;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a demandé à la Municipalité de Saint-Esprit si elle souhaitait partager une ressource pour le poste d'inspecteur;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-11-338 reçue de la Municipalité de Saint-Esprit qui désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) afin de conclure une entente relative au partage d'une ressource pour le poste d'inspecteur municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'autoriser l'entente relative au partage d'une ressource pour le poste d'inspecteur municipal, entre la Municipalité de Saint-Esprit et la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

## **LOCATION DE PELLE**

**CONSIDÉRANT QU'**un amoncellement de débris (arbres, branches, etc.) s'accumule dans le cours d'eau sous le pont Mousseau;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est résolu d'autoriser la directrice générale à louer la pelle, pour que notre responsable de la voirie les enlève.

## **ANNULATION D'UNE FACTURE**

Il est résolu d'annuler la facture no 202201242 que nous avons facturée au Ministère des Transports pour les fauchages de bord de chemin de la 339 (rang Rivière Nord).



## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ-PROJET LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a débuté en 2024 le projet d'aménagement de l'aire de repos à la mairie de Saint-Roch-Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**il nous reste un solde de 2 303,06 \$ à recevoir du Fonds Régions et Ruralité: Soutien au développement rural ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'autoriser la directrice générale à soumettre la demande à la MRC de Montcalm, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité : Soutien au projet local.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)- CULTUREL ET LOCAL**

**CONSIDÉRANT** le rapport déposé concernant le solde restant via les Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2 : Répartition de l'enveloppe 2023-2024 et 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest désire bénéficier du solde restant de 1 000 \$ de l'enveloppe municipale locale 2020-2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'autoriser la directrice générale à soumettre la demande à la MRC de Montcalm, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité pour les années 2023-2024 et 2024-2025, en vue de financer des projets d'événements culturels locaux.

## **RÈGLEMENT 160-2024-RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

**ATTENDU** l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que le règlement suivant soit adopté.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 161-2024-MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Un conseiller donne un avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 161-2024 modifiant le règlement numéro 143-2022 sur la gestion contractuelle et dépose le projet de règlement.

### **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale et greffière-trésorière avise que le maire, les conseillers au siège 1,2,3,4,5 et 6 ont déposé, une déclaration écrite relative à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, et ce, conformément aux prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS-DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGE REÇUS**

La directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'il n'y a aucune inscription au registre des déclarations des dons et autres avantages des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par l'article 5, alinéa 5.2.4 paragraphes 5.2.4.3 du Règlement 142-2022 édictant le code d'éthique et déontologie des élus-es municipaux.

### **CRÉVALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois.es à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

Il est résolu de reconnaître la réussite éducative comme **une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité**. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février prochain afin que notre Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation.

## **FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

# RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE SPÉCIAL BUDGET TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2025, d'une somme de 748 202 \$, comme décrit ci-après soit adopté à l'unanimité :

<b>Budget 2025</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Taxes sur valeur Foncière	571 573 \$	Administration générale	264 173 \$
Taxes sur une autre base	31 973 \$	Sécurité publique	141 075 \$
Transferts	113 356 \$	Transport	226 700 \$
Services rendus	5 100 \$	Hygiène du milieu	35 761 \$
Imposition de droits	5 500 \$	Aménagement, urbanisme et développement	20 300 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	Loisirs et culture	41 810 \$
Intérêts	500 \$	Frais de financement	5 619 \$
Autres revenus	10 200 \$		
<b>Total</b>	<b>748 202 \$</b>	<b>Total</b>	<b>735 438 \$</b>
Affectations			12 764 \$
Excédent (déficit) accumulé			
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>			<b>748 202 \$</b>

### **Taux des taxes pour l'exercice financier 2025**

**Foncière générale :** 0.3980 \$ / 100 \$ évaluation

**Taxe spéciale :** 0,0099 \$/100 \$ évaluation

**Taxes d'ordures :** 239,29 \$ par unité de logement

**Taxe cours d'eau :** 0.0002 \$ du mètre carré de superficie

# PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES

## 2025, 2026 ET 2027

Il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel que présenté, et ce, sous réserve de l'obtention des subventions et du financement applicables à certains travaux, à savoir :

### **2025**

<b>ADMINISTRATION</b>	
Équipements de bureau	2 000 \$
<b>AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS</b>	
Jardin	3 000 \$
Pavage du stationnement	60 000 \$
<b>VOIRIE</b>	
Travaux de réfection de la Route 125	600 000 \$
<b>TOTAL DE L'ANNÉE 2025</b>	<b>665 000 \$</b>

### **2026**

<b>ADMINISTRATION</b>	
Équipements de bureau	1 000 \$
<b>AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS</b>	
Terrain	2 000 \$
<b>VOIRIE</b>	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	200 000 \$
<b>TOTAL DE L'ANNÉE 2026</b>	<b>203 000 \$</b>

### **2027**

<b>ADMINISTRATION</b>	
Équipements de bureau	1 000 \$
<b>AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS</b>	
<b>VOIRIE</b>	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	200 000 \$
<b>TOTAL DE L'ANNÉE 2027</b>	<b>201 000 \$</b>

## **Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028)**

### **NOTE :**

- Le programme triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
- Certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale.
- Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

---

## **RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 162-2025 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

Il est, par la présente, donné avis de motion du projet de règlement, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 162-2025 visant à fixer le taux de taxes et les montants des tarifs municipaux pour l'année 2025.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 162-2025 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

Le projet de règlement 162-2025 est ainsi déposé.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 143-2022 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 1er novembre 2022, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ.**

---

## **RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JANVIER 2025**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'ADMQ**

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle pour 2025 avec l'Association des directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

## **FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'ÉMISSION DES PERMIS, L'INSPECTION ET LA DÉLIVRANCE D'AVIS ET DE CONSTATS D'INFRACTION**

**ATTENDU** que le conseil municipal a autorisé la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Esprit pour le partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que le conseil municipal autorise Jonathan Potvin à émettre des permis, à réaliser toute inspection en lien avec la réglementation d'urbanisme, de nuisances et de paix et ordre sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, et délivrer tout constat d'infraction en lien avec la réglementation.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 162-2025 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2025 qui s'élèvent à un équilibre budgétaire de 748 202 \$;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 988 du Code municipal du Québec, toutes taxes, compensations et tarifs doivent être imposés par règlement;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'Article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, la date limite pour effectuer chaque versement postérieur au premier, la proportion du compte à payer à chaque versement, ainsi que toutes autres modalités, y compris un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'Article 981 du Code municipal du Québec, le Conseil peut fixer le taux d'intérêt applicable aux taxes non payées à la date d'exigibilité;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est résolu que le **règlement no 162-2025** visant à fixer le taux de taxes et le montant des tarifs municipaux pour l'année **2025** soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement.



## **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS MUNICIPALS**

**CONSIDÉRANT** le manque d'espace dans la voûte destinée aux archives physiques de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de garantir la préservation des archives à long terme tout en optimisant l'espace de stockage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'accorder un contrat de service à **JUL solutions** pour la numérisation d'une série de documents municipaux à conservation permanente, si requis, la destruction des boîtes de classement de documents inactifs suite à leur numérisation.

## **COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Il est résolu de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

## **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025**

Il est résolu de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le 3 décembre 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 160-2024.

Ce règlement concerne la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**, ce 12 décembre 2024.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

---

# AVIS PUBLIC

## **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le 17 décembre 2024, lors de la séance extraordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 161-2024.

Ce règlement modifie le règlement n° 143-2022 relatif à la gestion contractuelle.

Il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**, ce 18 décembre 2024.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

---

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le 7 janvier 2025, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 162-2025.

**Pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception.**

Il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**, ce 23 janvier 2025.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

---

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2025 a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 270, Route 125, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**, ce 23 janvier 2025.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

---

« Être ensemble : soyons bientraitants! »

## Le CISSS de Lanaudière se positionne en déployant une série de capsules vidéo sur la bientraitance dans les centres d'hébergement

---

**Joliette, 23 janvier 2025** - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière est fier d'annoncer le déploiement d'une série de 5 capsules vidéo dans lesquelles des résidents, des familles et des employés se livrent au sujet de la bientraitance. À travers ces capsules vidéo, on découvre des milieux de vie empreints de bienveillance où le point de vue de la personne hébergée est considéré avant toute action.

Ces capsules éducatives, authentiques et touchantes offrent un aperçu du climat unique dans lequel vivent les résidents dans les centres d'hébergement de la région et démontrent tout l'impact positif que la bientraitance a sur le quotidien des personnes hébergées.

### Des capsules réfléchies et empreintes d'humanité!

C'est avec le désir de documenter et de mettre en lumière les bonnes pratiques et les stratégies de bientraitance préconisées dans le cadre de référence que les capsules vidéo ont été créées avec la précieuse participation de plusieurs employées du CISSS pour développer, valider et réviser leur contenu.

D'une part, puisque nos résidents et les familles participent par le biais de témoignages et que, d'autre part, le savoir-être et le savoir-faire de nos employés sont bien expliqués, cette visibilité suscite un sentiment de fierté et d'appartenance pour chacun.

Nous vous invitons à découvrir les 5 vidéos, déjà disponibles sur nos différentes plateformes, qui abordent chacune un thème spécifique :

- [L'accueil du résident](#)
- [L'histoire de vie du résident](#)
- [Les repas offerts dans le milieu de vie](#)
- [L'intimité du résident](#)
- [Les loisirs dans le milieu de vie](#)

### Un déploiement d'outils pertinents

Ces capsules vidéo font partie des stratégies de déploiement du projet bientraitance. En plus de permettre un transfert de connaissances à l'ensemble des CHSLD publics et privés conventionnés qui œuvrent à approfondir cette approche, elles favorisent et suscitent aussi la mobilisation collective en sensibilisant la population lanauchoise sur les pratiques de bientraitance dans nos milieux de vie.

D'autres outils de communication sont en cours de développement et viendront s'ajouter afin de consolider les pratiques de bientraitance. Grâce au projet bientraitance

et tout particulièrement grâce à ces vidéos, nous positionnons notre établissement comme un pilier en matière de bienveillance.

Ce projet a été financé dans le cadre d'un appel de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux.

- 30 -

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Valérie Lambert  
Agente d'information  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
[relations.medias.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:relations.medias.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca)



De gauche à droite, sur la photo : Joanie Forget, gestionnaire au Centre d'hébergement Saint-Eusèbe, Nathalie Champagne, gestionnaire au Centre d'hébergement de Saint-Jacques, Geneviève Fournier, gestionnaire au Centre d'hébergement Sylvie-Lespérance et responsable du projet, Annie Plante, directrice générale adjointe - programmes sociaux et de réadaptation, CISSS de Lanaudière, Audrey Lépine, directrice adjointe de l'hébergement des personnes âgées, CISSS de Lanaudière, Jean-François Blais, directeur de l'hébergement des personnes âgées, CISSS de Lanaudière, Micheline Bouvier, chargée du projet, Eric Bellefeuille, président-directeur général adjoint, CISSS de Lanaudière, Philippe Ethier, président-directeur général, CISSS de Lanaudière.

## Programmation des loisirs

Message du coordonnateur loisirs, communications et vie communautaire

Bonjour chers Spiritois et Spiritoises, je me présente Dominic Lapalme, nouveau coordonnateur loisirs pour votre municipalité. Étant natif d'ici et impliqué depuis toujours dans la vie communautaire de la municipalité, c'est une opportunité qui se présente à moi de continuer à rendre notre belle municipalité vivante.

Étant en poste depuis peu (début novembre), je commence à prendre mes repères et assimiler mes nouvelles tâches. Déjà, l'élaboration du calendrier des activités pour l'année 2025 est bien débutée et nous serons de retour avec plusieurs classiques déjà en place depuis quelques années comme la journée nature, la fête nationale, la fête des récoltes, etc. Je travaille également à vous offrir de nouvelles activités de divertissements qui, je l'espère, combleront vos attentes.

Cependant, comme dans toute gestion d'évènement, il y a un besoin de bénévoles, plus ou moins important, selon les évènements, mais c'est généralement primordial pour la réussite d'un évènement. Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, j'aimerais constituer une liste de citoyens et de citoyennes désirant collaborer à divers évènements tout au long de l'année. Bien évidemment, ceci ne vous engage à rien, mais ça me permettra de joindre plus efficacement les différents citoyens désirant s'impliquer dans notre communauté.

Si vous désirez être ajouté à cette liste de bénévole, vous pouvez communiquer avec moi par courriel à [loisirs@saint-esprit.ca](mailto:loisirs@saint-esprit.ca) ou encore par téléphone au 450-831-2114 poste 7530.

Au plaisir de vous croiser prochainement dans une activité, à la mairie ou dans n'importe quel lieu de notre municipalité.

Dominic Lapalme

Coordonnateur loisirs, communications et vie communautaire.



Boostez votre équilibre et votre force avec le **Programme PIED!**

Vous êtes un aîné qui souhaite rester actif tout en réduisant les risques de chutes? Les inscriptions sont désormais ouvertes! Participez à ces séances d'exercices d'une heure, guidées par une physiothérapeute, spécialement conçues pour vous!

Quand? Les mercredis et vendredis à 13h30, à partir du 5 février.

Où? Salle Marcel-Chaput.

Inscriptions ouvertes dès maintenant!

Mélissa Anne Rodrigues, Animatrice communautaire 450-839-3118  
Poste 231

Partagez cette bonne nouvelle à vos proches et voisins! Ensemble, prenons soin de notre équilibre.

#ProgrammePIED #PréventionDesChutes #AînésActifs



Inscription à partir  
du **20 janvier 2025**



**Mélissa Anne Rodrigues**  
**Animatrice communautaire**  
**450-839-3118 Poste 231**

# Activités hiver/printemps

## BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

### Activités régulières

#### Club Éco

Groupe de rencontres et d'échanges sur l'écoresponsabilité.

Pour tous, gratuit.  
Mercredis de 19 h à 21 h 30

12 février / 12 mars  
9 avril / 14 mai / 11 juin

#### Club de lecture

Vous aimez partager vos plaisirs de lecture et faire des découvertes? Participez au Club de lecture de votre municipalité.

Pour les adultes, gratuit.

Mercredis de 19 h à 21 h 30

#### Samedis de jeux

Parties amicales et familiales entre amateurs et amatrices de jeux de sociétés.

Pour tous, gratuit.  
Samedis de 12 h à 14 h

22 février / 22 mars  
26 avril / 24 mai

### Activités spéciales

#### Février

Heure du conte et bricolage avec Linda La Lune

**Samedi le 8 février de 10 h 30 à 11 h 45, pour les enfants de 5 à 11 ans. Inscriptions nécessaires.**

#### Mars

Atelier de zoothérapie : construction d'un labyrinthe avec des rats!

**Samedi le 8 mars de 10 h 15 à 11 h 45. Inscriptions nécessaires.**

#### Avril

Atelier de LEGO avec Kokobrik

**Samedi le 12 avril de 10 h 30 à 11 h 45. Inscriptions nécessaires, pour tous.**

### Relâche scolaire

Une panoplie **d'activités créatives, scientifiques de karaoké et plus encore** vous attendent.

### Informatique

**Mardi de 9 h à 11 h 30 EXCEL**  
**Mercredi de 9 h à 11 h 30 INFORMATIQUE**  
**Jeudi de 9 h à 11 h 30 TABLETTES (au 21 rue Principale)**

**RÉSERVEZ VOTRE PLACE, C'EST GRATUIT!**



Heures d'ouverture  
Mardi 9 h à 17 h 30  
Mercredi 12 h 30 à 17 h 30  
Jeudi 12 h 30 à 17 h 30  
Vendredi 12 h 30 à 19 h  
Samedi 10 h à 14 h

450-831-2274

45, rue des Écoles, Saint-Esprit





**Activité gratuite,  
ouverte à tous!**

## VENEZ JASER AVEC NOS AÎNÉS

Animation, partage, ateliers  
et conférences, musique,  
chant, danse, etc.

**Janvier** : Comment se sont passées les fêtes?

**23** : Jeux

**30** : Discussion sur le mois

**Février** : Le mois de l'amour

**6** : Parler des rêves

**13** : St-Valentin - conférence

**20** : Des réalisations

**27** : Des plaisirs

**QUAND** : Tous les jeudis

**HEURE** : De 13 h à 16 h

**OÙ** : À la bibliothèque de Saint-Esprit

## LA FABRIQUE

### Nouvelles de votre église

### Cérémonies dominicales



Les cérémonies dominicales sont toujours suspendues depuis le 19 janvier 25. Elles reprendront le 2 mars 25 avec une célébration eucharistique présidée par notre Curé, M. André Chevalier.

### **Carême 2025 : 5 mars au 20 avril 25**

### **Carême 2025 débutera le mercredi des Cendres le 5 mars 2025.**

Aucune célébration se tiendra le Mercredi des Cendres. Elle sera offerte lors de l'adace du 9 mars, au moment de la prière pénitentielle. Ce geste nous rappelle notre fragilité et notre difficulté à rompre avec le mal en nous. Il s'avère donc un rite qui invite chacun d'entre nous à se convertir et à prendre des dispositions pour devenir une meilleure personne.

### **Sens de notre carême**

Pendant 40 jours, suivre le Christ avec toute l'Église, pour changer son cœur, se rapprocher de Dieu et de ses frères. Mettre en œuvre dans sa vie, avec plus de force, la prière, le partage et la conversion du cœur. Se préparer à Pâque et se laisser renouveler dans la grâce du Baptême.

### **Le thème qui va guider nos réflexions.**

### **Une espérance à cultiver : vivre ensemble notre marche vers Pâques**

# FADOQ CLUB SAINT-ESPRIT

LES ACTIVITÉS DU MARDI au 21 rue Principale à Saint-Esprit

Mardi 13 h : activités du club à la mairie de Saint-Esprit.

***Projet de déménagement d'ici quelques mois, nous suivrons les bureaux de la Municipalité : à suivre***



Club FADOQ Saint-Esprit  
Lanaudière

## ACTIVITÉS

Mardi 11 février 11h15 au Benny : on fête la St-Valentin

Mars-avril à confirmer: dîner de cabane à sucre

Mardi 6 mai 11h15 au Benny pour la fermeture du club de la saison estivale

Et 6 mai 2024 13h30 Assemblée générale annuelle

Et FERMETURE estivale du Club

Mardi 9 septembre ouverture du Club

Bonne fête pour les personnes nées en février et mars prochain. Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

## Merci

*Aux personnes présentes lors du dîner d'ouverture et aux activités qui ont suivi dans l'après-midi.*

*À l'administration de notre Municipalité et à son personnel dévoué pour le prêt de la salle et son excellent café. Merci de nous rendre la vie plus facile.*

*Au conseil du Club FADOQ Saint-Esprit : Bertrand Riopel, Francine Héту, Nicole Guillemette, Louise Lespérance, Louise Sigouin, Michel Lachance pour leur énergie sans cesse renouvelée.*

*Sans vous, ce club n'existerait plus...*

*Francine Vendette,*

## Pour le CONSEIL

Francine Vendette, présidente 450-559-6240

Bertrand Riopel, vice-président 450-839-3027

Nicole Guillemette, secrétaire 450-271-7497

Francine Héту, trésorière 450-839-6708

Louise Lespérance, 450-839-3416

administratrice

Louise Sigouin, administratrice

Michel Lachance, administrateur

**Suivez-nous sur Facebook : FADOQ Saint-Esprit**



## Exercices sur musique 50+

avec Marcel et Johanne

Nos séances sont conçues pour des personnes de 50 ans et plus autonomes, intéressées à faire de l'exercice en groupe et en état de suivre le programme.

Ces séances visent à développer la capacité cardio-vasculaire, la force et l'endurance musculaires, la coordination motrice, l'équilibre, l'agilité, la flexibilité et la concentration à l'aide d'exercices d'échauffement, d'aérobic, de musculation et d'étirement.

Le nombre de places étant limité, il faut s'inscrire pour participer.

### *Ce qui compte, c'est bouger !*

Jour	<b>Lundi</b>
Calendrier	Du <b>6 janvier</b> au <b>14 avril</b> 2025 inclusivement
Horaire	De <b>13 h 30</b> à <b>15 h</b>
Lieu	<b>Sous-sol de l'église Saint-Esprit</b> (88, rue Saint-Isidore - Saint-Esprit) 
Coût	<b>0 \$ pour tous</b> (il n'est pas nécessaire d'être membre d'une organisation quelconque pour profiter de la gratuité)
Matériel	Serviette et <b>eau</b> , vêtements légers, espadrilles et haltères
Inscription (obligatoire)	<b>450-831-8288 (après 13 h)</b> <b><a href="mailto:exercicemarceljohanne@outlook.com">exercicemarceljohanne@outlook.com</a></b>

La Maison des jeunes de Saint-Esprit est ouverte aux 10 à 17 ans.

**Pour nous rejoindre :** 438-377-4201 / 450-839-7227

[mdjsaintesprit@gmail.com](mailto:mdjsaintesprit@gmail.com)

Facebook et Instagram : Mdj Saint-Esprit

66, rue Montcalm



# HORAIRE

**LUNDI  
AU  
VENDREDI**      **17h00  
à  
21h00**



\*L'horaire peut être modifié sans préavis.  
Tous les changements seront affichés sur nos réseaux sociaux.

**BIENVENUE  
AUX 10 +**

**VIENS NOUS VOIR !**

Billard, switch, jeux de société, ateliers  
et encore plus !



## NOUVEAUTÉ

Repère ce logo sur  
nos programmations!



**English >**

**Le '60 minutes - English' c'est quoi ?**

Chaque semaine, nous te proposons un jeu, un atelier, une activité ou un film pour te permettre de pratiquer ton anglais. Que tu aies des connaissances de base ou que tu sois avancé, cette nouveauté s'adresse à tous!

# RÈGLEMENTS DE L'AIRE DE GLISSE

## HORAIRE

Tous les jours, entre 10h00 et 22h00  
[SANS SURVEILLANCE]

**En dehors de ces heures, les glissades sur neige sont interdites**

## RÈGLEMENTATION

- o Assurez-vous qu'il n'y ait aucun obstacle dans la pente avant votre départ;
- o Attendez au moins 10 secondes entre chaque départ du haut de la pente pour prévenir les risques de collision;
- o Gardez les pieds et les mains dans votre traîneau durant la glissade;
- o Empruntez exclusivement les corridors de remontées;
- o Ne glissez pas en groupe;
- o Ne glissez pas tête première;
- o Quittez le bas de la pente le plus rapidement possible;
- o Respectez les autres usagers, et ce, peu importe leur savoir-faire et leur rythme; **Aucun écart de conduite ne sera toléré.**
- o Soyez avisé que la pratique de cette activité comporte des risques;
- o Pratiquez cette activité en présence d'une autre personne;
- o Le site est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.

## ÉQUIPEMENTS

- o Certains équipements sont interdits pour des raisons de sécurité;
- o Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues;
- o Le port du casque est fortement recommandé pour les enfants de moins de 6 ans;
- o Les animaux sont interdits sur le site;
- o Les planches à neige et les skis sont interdits.

### **Votre instrument de glisse doit :**

- o Ne jamais contenir plus de personnes que prévu par le fabricant;
- o Ne pas être défectueux;
- o Être suffisamment grand pour que les pieds et les mains soient protégés.

**EN CAS D'URGENCE, BLESSURES OU AUTRES,  
COMPOSEZ LE 911;**

**EN CAS DE DOMMAGE À LA PENTE,  
VEUILLEZ AVISER LA MUNICIPALITÉ  
AU 450-831-2114**

## Les mercredis soir Fou de ballon

Tous les mercredis soir, de 18 h 30 à 22 h, la patinoire est réservée pour la pratique du ballon sur glace.

18 h 30 à 20 h → Initiation au ballon sur glace / 8 à 14 ans

20 h à 22 h → Partie pour adulte / 15 ans et plus

Entraîneur sur place

Prêt de bâton et de ballon disponibles

39, rue des Écoles



# PATINOIRE OUVERTE

**DU LUNDI AU VENDREDI  
18H À 22H**

**FIN DE SEMAINE  
10H À 12H  
13H À 17H  
18H30 À 22H**

POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE, SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET, LA PATINOIRE SERA OUVERTE SELON L'HORAIRE DE FIN DE SEMAINE.

**COUR DE L'ÉCOLE  
DOMINIQUE-SAVIO  
39, RUE DES ÉCOLES**

Municipalité de SAINT-ROCH-OUEST

Municipalité de SAINT-ESPRIT

**AIRE DE REPOS  
DISPONIBLE À  
L'INTÉRIEUR**

## BASKETBALL LIBRE SESSION HIVER 2025

**TOUS LES VENDREDI SOIR DE  
20 H À 22 H  
DÈS LE 17 JANVIER 2025**

**AU GYMNASE  
DE L'ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO**

**INSCRIPTION SUR PLACE - GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS**

Municipalité de SAINT-ROCH-OUEST  
Municipalité de SAINT-ESPRIT

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Dominic Lapalme par téléphone : 450-831-2114 poste 7530 ou courriel : [loisirs@saint-esprit.ca](mailto:loisirs@saint-esprit.ca)

## Deviens bénévole pour les activités de loisir

Tu veux t'impliquer dans la communauté et tu aimes être au cœur des événements ?

Contacte-nous :

[loisirs@saint-esprit.ca](mailto:loisirs@saint-esprit.ca)



# LES ATELIERS



## Grandir avec ma famille, quelle belle aventure ! (0-6 mois)

Cet atelier permet aux parents d'explorer :

- Le développement physique du bébé + les réflexes
- Exercices moteurs
- Le développement des 5 sens et du langage
- L'alimentation et l'allaitement
- Les maladies de l'enfance
- La sécurité 0-6 mois
- Le massage, portage
- Exercices parent/enfant J.E.E.P
- Les pleurs de bébé + les tempéraments



## Bébé s'éveille (7-12 mois)

- Stimulation langagière et cognitive
- Motricité globale et fine
- La marche
- Les 5 sens + exploration tactile
- Massage bébé
- Petits pieds en pâte de sel
- Périodes d'échanges et d'information variées
- (sommeil, angoisse de séparation, sécurité, alimentation, etc.)



## L'aventure se continue (12-18 mois)

- Activités de développement cognitif + motricité fine
- Motricité globale, équilibre et parcours moteurs
- Exploration des 5 sens + murale « BB peinture »
- Jeux langagiers, histoires et comptines
- Hygiène dentaire
- Bricolage
- Périodes d'échanges et d'informations variées
- (propreté, sécurité en voiture, etc.)
- Exercices JEEP 0- 2 ans



## L'univers des p'tits explorateurs (19 mois à 3 ans)

- Motricité globale et fine
- Alimentation
- Activités de dégagement (parcours)
- Activités sensorielles et cognitives
- Activités langagières
- Bricolages
- Exercices JEEP 2-5 ans
- Périodes d'échanges et d'informations variées



## Ateliers jeux (3-4 ans)

Par le jeu, cet atelier vise à sensibiliser les parents sur les attitudes à développer à l'égard de l'éveil à la lecture et à l'écriture de leurs enfants.

- Apprendre à reconnaître et écrire son nom
- Comptines
- Histoires
- Bricolages
- Emprunt de livres



## Césame (4-5 ans)

Par le jeu, cet atelier vise à renforcer le lien d'attachement, la communication et l'estime de soi du parent et de l'enfant, dans le but d'améliorer la qualité de leur relation

- Causeries : thèmes variés
- Activités, jeux et bricolages en groupe ou en dyades
- Socialisation, estime de soi et habileté à s'exprimer devant un groupe





# LES ATELIERS

## Bien vivre en famille (2-5 ans)

Programme de soutien parental qui s'adresse à tout parent d'enfant de 2 à 5 ans désireux de développer une relation harmonieuse avec leur(s) enfant(s). Cet atelier soutient les parents dans leur rôle d'éducateur en tenant compte de leur réalité familiale respective.

- Les styles parentaux ;
- Types de conséquences ;
- Résolution de conflits ;
- Gérer ses émotions ;
- Établir des règles ;
- Système de renforcement ;
- L'estime de soi.



## Amis-Mots (18 mois -5 ans)

Atelier parent/enfant, pour les 18 mois à 5 ans, axé sur la stimulation du langage et sur le développement d'habiletés sociales par le jeu



## Parents de tout-petits (2-6 ans) Les apprentis-sages de la vie

Ce programme, sous forme de groupe d'apprentissage parental, est conçu pour permettre aux parents d'enfants de 2 à 6 ans un apprentissage progressif, pratico-pratique et immédiatement applicable au quotidien afin de favoriser l'accumulation d'expériences parentales positives. Il vise à supporter les parents dans l'encadrement de leurs enfants et à favoriser entre eux l'entraide dans les responsabilités parentales tout en tenant compte de leur réalité familiale

- Dans ma famille, je suis d'abord une personne ;
- La gestion de la colère ;
- Connaître les étapes de développement de mon enfant et mon rôle parental
- La discipline au cœur de la famille ;
- Les responsabilités éducatives des parents ;
- La communication et l'appropriation de la rivalité ;
- Je suis un parent avec des qualités et des forces



Ce programme favorise le développement moteur et social de l'enfant dans un contexte de plaisir, par la réussite dans le jeu et dans le respect du rythme de développement de l'enfant.



450 439-2669...

Inscriptions  
en tout  
temps

GRATUIT









Service de transport et  
halte-garderie offerts  
gratuitement

Lieu : ACFM 20, Chemin  
Payette, Saint-Lin  
Laurentides



# Besoin de consulter pour des problèmes de santé?

## Il existe d'autres options que l'urgence.

-  Appelez **Info-Santé** (disponible 24/7) en composant le 811.
-  Consultez un **pharmacien**.
-  Communiquez avec votre **clinique médicale** pour obtenir un rendez-vous.
-  **Si vous êtes sans médecin de famille**, vous pouvez communiquer avec le **Guichet d'accès à la première ligne (GAP)** via le 811, option 3, ou consulter la plateforme numérique (disponible 24/7) : [Quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-premiere-ligne](https://Quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-premiere-ligne).
-  Utilisez les **plateformes Web**, telles que [Rendez-vous santé Québec](#), [Clic Santé](#) et [Bonjour-santé](#) pour prendre rendez-vous dans une clinique médicale ou dans un GMF.
-  Dès l'apparition de symptômes d'infections respiratoires, les clientèles admissibles au **dépistage en points de service locaux (PSL)** peuvent prendre rendez-vous sur [Clic Santé](#) ou en appelant le 1 855 755-3737.

Pour plus d'informations, visitez le [Québec.ca/AccèsSanté](https://Quebec.ca/AccèsSanté).

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière

Québec 



# Journée nationale promotion santé mentale positive / 13 mars

## PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest lors de sa séance du 7 janvier 2025 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».




# Les collectifs 2025



## Février

07	11	21	25
 		 	

## Mars

07	11	21	25
 		 	

Je vous rappelle le changement au niveau de la gestion des matières résiduelles (depuis le 1er janvier 2024) Quels sont les changements induits par la déclaration de compétence par la MRC ? La responsabilité de la collecte des bacs roulants devient celle de la MRC.

De ce fait, la gestion du contrat de collecte des bacs roulants (EBI), la prise des appels de citoyens, l'application des règlements de gestion des matières résiduelles et la production des outils de communication deviennent aussi de la responsabilité de la MRC.

Les écocentres ne sont pas inclus dans la déclaration de compétence et demeurent sous la responsabilité des municipalités.

**Petit rappel :** Le bac noir, gris ou vert de 240 ou 360 litres doit être utilisé pour la collecte des déchets. Cette collecte est mécanisée et majoritairement effectuée aux deux semaines.

Un (1) seul bac roulant par collecte et par unité d'occupation résidentielle est permis.

Les citoyens souhaitant mettre à la rue plus d'un bac à déchets, pourront obtenir de leur municipalité une vignette pour identifier les bacs supplémentaires autorisés. La vignette est valide uniquement pour l'année en cours (les vignettes pour l'année à venir sont disponibles auprès de votre municipalité à partir du mois de décembre) et elles sont vendues au montant de **150\$ par vignette pour l'année 2025**. Ce montant passera à 200\$ pour l'année 2026. Ces frais visent à couvrir les coûts importants assumés pour la gestion des déchets excédentaires ainsi produits.

Pour les joindre : [gmr@mrcmontcalm.com](mailto:gmr@mrcmontcalm.com) ou 450 831-2182 poste 7045